



CONTRAT PRO

DÉFINITION

C'est un contrat de travail en alternance. Il associe une formation théorique dispensée en centre de formation à l'acquisition de savoir-faire sur poste de travail en entreprise.

Il vise à l'obtention de titres ou diplômes.



Contrat



Formation



OBTENIR UNE QUALIFICATION

- à un diplôme ou un titre à finalité professionnelle de niveau équivalent au plus au niveau 7 de la nomenclature nationale des certifications professionnelles (master, diplôme d'ingénieur, etc.)
- à un CQP (certificat de qualification professionnelle)

LE PUBLIC

16 à moins de 26 ans

Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus inscrits à Pôle emploi

Sans condition d'âge pour les bénéficiaires du RSA, de l'ASS ou de l'AAH et anciens bénéficiaires d'un contrat unique d'insertion

EMPLOYEURS

Employeurs du secteur privé, tout type d'activité y compris saisonnière

Entreprises publics industriels et commerciaux

Entreprises de travail temporaire

CONTRAT DE TRAVAIL

- ➔ CDI avec période d'apprentissage de 6 mois à 3 ans
- ➔ CDD de 6 mois à 3 ans
- ➔ Jusqu'à 4 ans pour les personnes handicapées
- ➔ Possibilité de réduire ou prolonger ces durées selon les cas
- ➔ Formation en centre : au moins 25 % de la durée du contrat et selon les diplômes préparés

AIDES

Exonération de charges sociales et fiscales

Aide unique de l'Etat pour les employeurs de moins de 250 salariés qui emploient des apprentis préparant un niveau bac maxi

Aide en cas d'embauche d'un apprenti handicapé

Aide exceptionnelle de 6 000 € jusqu'au master pour les embauches

RÉMUNÉRATION

Entre 27 % (<18 ans) et 100 % après 26 ans du Smic suivant l'âge et le niveau d'études, ou le salaire minimum conventionnel si plus favorable

- ➔* Pour aller plus loin sur travail-emploi.gouv.fr
- ➔* [Contrat de professionnalisation](#)
- ➔* [Le portail de l'alternance](#)
- ➔* [Contrat de professionnalisation](#)